

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Métropole lémanique

Une décennie de collaboration au sein de la Métropole lémanique

Les Gouvernements genevois et vaudois signaient fin 2011 un accord portant sur la création et le développement de la Métropole lémanique. Cette démarche visait à mieux appréhender les diverses réalités que partagent les deux cantons, à développer la compétitivité de la région et à renforcer leur influence sur les scènes fédérale et intercantonale. Depuis sa création, l'action de la Métropole lémanique a porté ses fruits dans des domaines tels que les transports, la fiscalité ou la santé. Le site internet de la Métropole lémanique, récemment mis à jour, retrace ces différentes étapes et met l'accent sur les particularités de cet espace de vie commun.

Avec une croissance largement supérieure à la moyenne nationale tant au niveau de la population que de l'emploi, la Métropole lémanique est le deuxième pôle économique du pays. Les Cantons de Vaud et de Genève forment une communauté d'intérêts regroupant des réalités sociétales, géographiques et économiques largement partagées, qui nécessite un besoin de collaboration. Défendre les intérêts des deux cantons sur les plans intercantonal et fédéral, promouvoir la compétitivité de la région et préserver la qualité de vie des citoyennes et citoyens, tels étaient les objectifs définis lors de la création de la Métropole lémanique.

Depuis 2011, les Cantons de Vaud et de Genève ont su unir leurs forces en ce sens. Tout d'abord en concluant un accord-cadre avec la Confédération et les CFF qui prévoyait un préfinancement des deux cantons pour des travaux urgents sur le réseau ferroviaire lémanique. Le programme « Léman 2030 », fruit de cet accord, a permis d'augmenter les capacités entre Lausanne et Genève. La Métropole lémanique a également défendu une position concertée en matière de compétitivité fiscale lors des travaux sur la troisième réforme de l'imposition des entreprises et œuvré pour préserver la voie bilatérale entre la Suisse et l'UE lors d'initiatives populaires sur l'immigration qui la mettaient à mal. La formation et la recherche, l'accueil des fédérations sportives et organisations internationales ainsi que la promotion du pôle d'excellence dans le domaine de la santé ont également été au centre de son action.

À l'occasion de ses dix ans, la Métropole lémanique se dote d'un nouveau site internet (www.metropole-lemanique.ch) afin de documenter et de renseigner au mieux sur son espace de vie et ses actions. La nouvelle mouture a pour objectif d'améliorer et de dynamiser la diffusion de l'information relative aux activités de la Métropole lémanique. Cette refonte comprend plusieurs nouveautés avec la mise en ligne de chiffres statistiques, un focus davantage détaillé sur les axes principaux de la Métropole lémanique et une mise en avant des actualités communes valdo-genevoises.

Les cantons de Vaud et Genève continuent aujourd'hui d'agir sur des thématiques d'importance suprarégionale à travers la Métropole lémanique. Plateforme destinée à favoriser les échanges et gérer au mieux les dossiers de compétence intergouvernementale, elle poursuivra ses actions et ses différentes démarches d'accompagnement dans la défense d'intérêts sur les scènes intercantonale et fédérale. Les dossiers d'envergure actuels ne manquent pas, notamment dans les domaines de la santé, de la mobilité et de l'emploi, sans compter les réformes fiscales en cours ou à venir. La Métropole lémanique poursuit en parallèle ses échanges réguliers avec d'autres métropoles du pays comme Région Capitale suisse ou la Conférence métropolitaine de Zurich.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 mars 2022

Etat de Genève, Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé du Département des infrastructures,
par M. Roland Godel, secrétaire général adjoint chargé de communication